



**DIRECTION DES AFFAIRES
GÉNÉRALES ET
INSTITUTIONNELLES**

Pascale SAURET

daqi-direction@umontpellier.fr

163 rue Auguste Broussonnet
34 090 Montpellier

WWW.UMONTPELLIER.FR

MONTPELLIER, LE 08 JANVIER 2016

Le Président de l'Université de Montpellier
à

Monsieur Thierry NOËLL

OBJET : Lettre de mission

Dans le but de valoriser et de développer les activités culturelles et scientifiques de l'Université de Montpellier dans les quartiers dits prioritaires de la Ville de Montpellier, un dispositif expérimental « UniverlaCité » est institué.

Compte tenu de votre implication et de votre fort investissement dans ce domaine, vous serez amené, en qualité de chargé de mission au sein de l'Université de Montpellier, et sous l'autorité du Président :

- A encadrer des étudiants volontaires dans la mise en œuvre d'actions et de projets permettant de valoriser le rayonnement culturel de l'université dans les écoles, collèges et lycées, les collectivités territoriales et le réseau associatif ;
- A représenter l'Université de Montpellier auprès du Rectorat, de l'Inspection Académique, des réseaux d'éducation prioritaire et de la Ville de Montpellier associés à cette démarche.

Vous assurerez l'organisation du dispositif et proposerez au Président les orientations pertinentes à prendre dans ce domaine.

Vous devrez rendre régulièrement compte au Président des actions entreprises, de l'avancée des projets et des rencontres effectuées dans le cadre de votre mission.

Je vous remercie de votre collaboration.



Philippe AUGÉ
Philippe AUGÉ



Décision N°2016-12-UM portant nomination de Monsieur Thierry NOËLL en qualité de chargé de mission

Le Président de l'Université

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université de Montpellier et notamment l'article 8.2;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 6 janvier 2015 portant élection de Monsieur Philippe AUGÉ en qualité de Président de l'Université de Montpellier ;

Vu l'arrêté en date du 22 février 2015, portant nomination de Monsieur Pascal BEAUREGARD en qualité de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier ;

Vu la lettre de mission en date du 08 janvier 2016.

Décide

Article 1

Monsieur Thierry NOËLL est nommé chargé de mission, afin d'assister le Président de l'Université dans la mise en place du dispositif « UniverlaCité », volet social de « l'agenda 21 ».

Article 2

Monsieur Thierry NOËLL exercera sa mission telle que définie dans la lettre de mission annexée à la présente décision.

Article 3

Monsieur Thierry NOËLL devra, dans le cadre de sa mission, rendre compte régulièrement au Président de l'Université.

Il devra, également, rendre compte annuellement de celle-ci dans un rapport présenté au comité technique et au conseil d'administration.

Article 4

Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 9 janvier 2016.

Le Président de l'Université de Montpellier

